



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 40/14
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29 Procurations : 03

Reçu en Préfecture le 26 MAI 2014 Certifié exécutoire

Affiché le : 23 MAI 2014

L'An deux mille quatorze, le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 12 mai 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, RAYMOND, MARQUIER, LE GUIRIEC, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, ANGO, LACLAU, SUZE.

PROCURATIONS

M. RIGAUD	à	Mme LLOUBERES
Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
M. SALAÜN	à	M. FERTE

SECRETARE : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - Fixation des tarifs des séjours de l'été 2014.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les Accueils de Loisirs Sans Hébergement municipaux organisent des mini-séjours à l'attention de nombreux enfants aussonnais et des communes voisines.

Ces activités et sorties financées par le budget communal bénéficient des aides de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des dispositions du Contrat Enfance Jeunesse et des redevances perçues auprès des usagers du service.

Afin de pouvoir encaisser les recettes liées à ces mini-séjours, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant des différentes redevances en fonction des activités proposées et des catégories d'usagers.

Les membres du Conseil Municipal auront à se prononcer sur les propositions ci-dessous :

DATES	ALSH Maternel		ALSH Primaire		CLAP'S	
Du 7 au 11 juillet 2014 Océan Vieux Boucau			QF CAF	TARIF		
			< à 400	105 €		
			401 - 650	115 €		
			651 - 800	125 €		
			801 - 950	135 €		
			951-1 300	145 €		
			1 301-1 700	160 €		
			1701 - 2300	175 €		
			> à 2 300	190 €		
		Extérieur	290 €			
du 21 au 23 juillet 2014 Equestre Carmaux	QF CAF	TARIF				
	< à 400	60 €				
	401 - 650	70 €				
	651 - 800	80 €				
	801 - 950	90 €				
	951-1 300	100 €				
	1 301-1 700	115 €				
	1701 - 2300	130 €				
	> à 2 300	145 €				
Extérieur	200 €					
du 21 au 25 juillet 2014 Equestre Carmaux			QF CAF	TARIF		
			< à 400	100 €		
			401 - 650	110 €		
			651 - 800	120 €		
			801 - 950	130 €		
			951-1 300	140 €		
			1 301-1 700	155 €		
			1701 - 2300	170 €		
			> à 2 300	185 €		
		Extérieur	280 €			
du 28 juillet au 1 ^{er} août 2014 Océan Vieux Boucau					QF CAF	TARIF
					< à 400	110 €
					401 - 650	120€
					651 - 800	130 €
					801 - 950	140 €
					951-1 300	150 €
					1 301-1 700	165 €
					1701 - 2300	180 €
					> à 2 300	195 €
				Extérieur	300 €	
du 18 au 22 août 2014 Multi sports La Forge Quillan			QF CAF	TARIF	QF CAF	TARIF
			< à 400	95 €	< à 400	95 €
			401 - 650	105 €	401 - 650	105 €
			651 - 800	115 €	651 - 800	115 €
			801 - 950	125 €	801 - 950	125 €
			951-1 300	135 €	951-1 300	135 €
			1 301-1 700	150 €	1 301-1 700	150 €
			1701 - 2300	165 €	1701 - 2300	165 €
			> à 2 300	180 €	> à 2 300	180 €
		Extérieur	270 €	Extérieur	270 €	

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (7 abstentions : Mmes et MM. SUZE, GIOIA-MASSOT, SEIB-TAUPIN, FERTE, LACLAU, SALAÜN, ANGO) :

- De fixer les tarifs des séjours de l'été 2014 tels que décrits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susait.

Aussonne, le 21 mai 2014

Le Maire,


Lysiane MAUREL

